

**REUNION DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2015**

**Le premier juin deux mille quinze** à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX P. – BUAN J.M. – LESAGE C. – GORIAUX C. (adjoints) – Mmes REBILLARD V. – DE LA VILLEON L. – NOURRISSON I. – Ms GLOAGUEN F.- MOUCHOUX REBILLARD M. – REMONTE F.-

Absents excusés MAURY Alexandra – GOUDE VENIEN Laure  
RIALLARD Nicolas -BOSSARD JAQUET Marianne

Date de la convocation : 26 mai 2015

Mme MAURY Alexandra a donné pouvoir à Mme LESAGE Carine

Secrétaire de séance : BUAN Jean-Marc

**Délibération N° 2015-06-01**  
**Nomination secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose la nomination de Jean Marc BUAN, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal accepte la nomination de **Monsieur Jean-Marc BUAN, secrétaire de séance.**

**Délibération N° 2015-06-02**  
**Approbation des comptes-rendus du 9 avril et 11 mai 2015**

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 9 avril 2015 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de la réunion.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction de la séance 9 avril 2015.

De même Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux présents lors de la séance du 11 mai 2015 de se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de cette réunion.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance du 11 mai 2015, adoptent la rédaction de la séance proposée.

**ECOLE PUBLIQUE : avant projet restructuration de l'école publique**

L'avant projet d'aménagement des locaux de l'école est présenté pour avis au conseil municipal.

Une rencontre avec les enseignantes et l'architecte va avoir lieu le 4 juin 2015. Les premières réflexions se portent sur la dimension de la classe 60 m2 qui n'est pas assez grande, 10 m2 de plus serait nécessaire. La bibliothèque va être repositionnée et la luminosité dans ce local sera à revoir. Pour la partie administrative, l'absence d'un local de rangement est à revoir.

**Délibération N° 2015-06-03**  
**SUBVENTION 2015 ATTRIBUEE A L'AFEL 2015 ET CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE T. A. P.**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention faite par l'AFEL Centre Social cette année. Cette demande se décompose en deux parties :

- La part prestation de service pour les animations aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP).
- La part subvention association pour l'ensemble des activités organisées par l'AFEL

⇒ Pour la prestation de service des T A P, l'AFEL sollicite pour l'année 2015, 25 300 € de participation de la commune sur un budget global de 50 554 €.

Monsieur le Maire propose d'attribuer cette aide à l'AFEL ;

Une convention de prestation de service va être établie afin de fixer les engagements de l'association pour l'animation des TAP

Le Conseil Municipal après délibération

- **Approuve l'attribution d'une aide de 25 300 € au titre des T A P pour l'année 2015.**
- Donne pouvoir au Maire pour signer la convention de prestation de service avec l'association.
- le budget fera l'objet d'un réajustement en cas de dépenses non effectuées,

⇒ Pour la subvention de fonctionnement de l'association

La demande de subvention présentée par l'AFEL s'élève à 77 760 € comprenant l'ensemble des activités organisées par le centre social : l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs, l'animation collective des familles, l'action jeunesse, loisirs pour tous, l'espace jeux l'accompagnement scolaire.

Le budget global de l'association s'élève à 418 964 €.

Monsieur le Maire fait part de la rencontre intervenue avec les membres du conseil d'administration dernièrement. Il a été évoqué la prise en charge des charges de fonctionnement par l'association à savoir : eau, fuel, électricité, produits d'entretien, entretien de matériel et bâtiment. Cette part correspondant à une somme de 9 868 € (calcul réalisé à partir de l'exercice 2014).

Il a été évoqué la part des charges de personnel (service cantine le mercredi, vacances scolaires, et de l'agent chargé de l'entretien des bâtiments).

Monsieur le Maire propose pour cette année de diminuer la subvention attribuée à l'association de la part des « fluides » soit 9 868 €.

La part des charges de personnel sera revue en 2016 au vu du prochain budget, l'association cherchant dès maintenant à réorganiser le service pour ne plus faire supporter ces charges par la commune (sauf agent technique communal).

Une convention va être établie en 2015 sur la base de la subvention attribuée soit 67 892 €, sachant que pour la fin de l'année une convention tripartite va être établie entre l'AFEL, la CAF et la commune de la Chapelle Chaussée avec vocation à l'avenir d'avenants avec les communes riveraines.

Après délibération :

Le Conseil Municipal valide les propositions faites soit

- Contrat de prestation de service pour les T A P **25 300 €**
- Subvention attribuée à l'association soit **67 892 €**

Autorise le Maire à signer le contrat de prestation et la convention à venir avec l'AFEL.

Demande que la subvention de 67 892 € soit versée en deux temps 90% sur cette exercice et 10% restant sur 2016 au vu du bilan présenté.

#### **Délibération N° 2015-06-04**

#### **MISE EN PLACE DE LA FACTURATION T A P RENTREE 2015/2016**

M le Maire propose de mettre en place pour la rentrée 2015/2016 une facturation aux familles des T A P.

En effet les baisses de dotations importantes remettent en cause l'équilibre de notre budget pour les années à venir. De plus les subventions pour les tap vont être divisées par deux à la rentrée 50 € contre 90 € cette année et 25 € contre 50 € du Conseil Départemental

Des simulations faites selon le quotient familial sont présentées au Conseil Municipal ;

Après délibération le Conseil Municipal retient la proposition suivante :

Quotient familial	TARIF PROPOSE/AN
0-700 €	10 €
701-903 €	30 €
904-1 199 €	50 €
1 200- 1 499 €	70 €
1500 – 1749 €	80 €
1 750 +	90 €

**Demande à l'AFEL Centre Social de mettre en place cette tarification auprès des familles à la rentrée 2015.**

**Donne pouvoir au Maire pour étudier les modalités de mise en place avec l'AFEL.**

**Délibération N° 2015-06-05**

**DEMANDE DE SUBVENTION ACHAT LIVRES BIBLIOTHEQUE AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE**

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer afin de solliciter la subvention attribuée au titre du contrat de territoire pour l'achat de livres en bibliothèque municipale.

Après en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal sollicite l'aide attribuée au titre du contrat départemental de territoire volet 3 pour l'achat de livres en bibliothèque municipale.**

**Le montant attendu s'élève à 900 €.**

**Rappelle que la somme de 2 800 € a été inscrite au budget primitif 2015 pour l'achat de livres.**

**Donne pouvoir au Maire pour signer tous documents se référant à ce dossier.**

**Délibération N° 2015-06-06**

**Convention avec Rennes Métropole sur l'instruction des permis de construire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet, l'Etat n'instruira plus pour le compte de la commune les différentes autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. Rennes Métropole, intercommunalité de rattachement de la commune de la Chapelle Chaussée proposant de prendre la relève, le conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'instruction des permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme dits « b », demandes de modification, déclarations préalables avec création de surface de plancher, demandes de prorogation et de transfert de toutes les décisions mentionnées précédemment. Il est à préciser qu'à ce titre la mission de Rennes Métropole constitue uniquement une prestation de services et que le Maire sera toujours compétent pour délivrer les actes et les autorisations d'urbanisme au nom de la commune.

La convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols passée par délibération en date du 09 février 2012 (délibération N° 2012-02-02) est de ce fait dénoncée.

Après délibération le conseil municipal approuve la convention présentée

Donne pouvoir au Maire pour signer la dite convention avec les services de Rennes Métropole

Dénonce la convention signée avec l'Etat en date du 9 février 2012.

**Délibération N° 2015-06-07**  
**Subvention ASSOCIATION DE VOLLEY BALL**

La demande de subvention faite par l'association de volley ball a été omise sur la précédente délibération, Monsieur Le maire propose d'attribuer par délibération la subvention pour l'année 2015.

Après délibération :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 600 € pour l'année 2015 à l'association de volley-ball la Chapelle Chaussée – Langan.

Donne pouvoir au Maire pour verser la subvention escomptée.

**Délibération N° 2015-6-08**  
**COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET COMMUNAL**

Dressé par M ERUSSARD Receveur,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements de comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**CONSIDERANT QUE LES OPERATIONS SONT REGULIERES.**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarant que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé & certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération N° 2015-06-09**

**Compte de gestion 2014 budget assainissement**

Dressé par Monsieur ERUSSARD, Receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements de comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**CONSIDERANT QUE LES OPERATIONS SONT REGULIERES.**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarant que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé & certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Demande de subvention pour la réfection de l'orgue. Cette demande de participation sera vue lors d'une prochaine réunion.

#### Distribution de la feuille mensuelle

Il a été décidé de prendre une personne de la commune pour distribuer la feuille mensuelle car le contrat municiposte proposé était devenu trop contraignant (délai de dépôt avant distribution trop long).

M Gilbert Prigent, retraité percevra une indemnité pour la distribution de la feuille ainsi que des frais kilométriques.

#### Comité de secteurs

Une réunion de comité de secteurs entre les 5 communes a eu lieu au cours de laquelle la mutualisation du personnel technique a été évoquée par des représentants de Rennes Métropole. Création d'un pôle de polyvalence. Les maires sont sceptiques sur ce projet.

#### Parking du Lavoir

La commission urbanisme, l'architecte, les entreprises, le syndicat d'électrification sont conviés à une rencontre sur le futur chantier du parking. Les travaux devraient commencer la semaine prochaine. Rennes Métropole interviendra aussi car le passage caméra dans le réseau d'assainissement a été réalisé et nécessite la rénovation du réseau sur ce secteur.

#### Poubelle

Une poubelle devrait être remise dans la rue de Montmuran à la demande de certains habitants. La peinture de certains éléments dans l'agglomération doit être faite : bancs, pompe ancienne etc.

#### Columbarium

Le columbarium est complet il reste une cave urne de disponible. Des devis sont en cours pour ajouter un nouveau columbarium. Les tarifs vont être réétudiés, des renseignements vont être pris auprès des communes voisines.

#### Plan communal de Sauvegarde

Une rencontre avec M HOBS responsable du PCS au sein de la Préfecture va avoir lieu le 19 juin à 16h30.

Ccas une réunion se tiendra le 10 juin prochain à 19h00

#### PLH (Plan Local de l'Habitat)

La commission urbanisme a rencontré des responsables du PLH de Rennes Métropole ce jour à 18h00. La programmation du PLH pour les années à venir dans l'agglomération rennaise est fixée à environ 75 000 logements entre 2013 et 2030. (Entre 2005 et 2014 37 500 logements ont été livrés, soit 3 750 logements en moyenne/an).

Pour la Chapelle Chaussée (commune de – 3 500 habitants) en zone C, pas d'objectif SRU. Le SCOT a fixé le nombre de logements/hectare à 20. L'objectif de production annuelle proposé par Rennes Métropole serait de 2% soit sur 3 ans : 27 logements, dont 15 à 20% de locatif social (4 à 5) en « PLUS », « PLAI », 15% en accession aidée (4 logements « PSLA »+ aide RM), 20% de produits régulés (5 logements lots libres à prix régulé), 45 à 50% de produits libres (12 à 13).

Pour les logements en accession aidée des aides seront apportées par Rennes Métropole, aux foyers : prêt social accession logement selon conditions de revenus, l'exonération pendant 15 ans de la taxe foncière et une prime de 4 000 € en complément afin d'aider les familles à avoir un coût maison + terrain pour 150 000 €. La commune doit donner son avis sur l'objectif du nombre de logements à prévoir sur les futures années, ainsi que sur la contractualisation avec Rennes Métropole de ce futur PLH.

#### Syndicat des eaux

Le syndicat des eaux propose de réaliser un diagnostic sur la consommation en eau des bâtiments publics, la démarche va être lancée. En fonction du résultat de ce diagnostic, une opération sur les économies d'eau sera engagée si nécessaire.

#### Homologation du terrain de foot-ball

Une rencontre aura lieu le 4 juin avec la ligue de foot-ball pour le classement du terrain de foot-bal.

#### Contrat de territoire

La proposition d'un multisport sera faite au titre du prochain contrat de territoire. Des devis vont être demandés pour débiter le dossier à présenter à l'avenir.

Echo de la chaussée Prochaine réunion le 15 juin à 20h00

Réunion bâtiment et enfance jeunesse : le 4 juin à 18h30

Réunion atlas parcellaires avec les agriculteurs le jeudi 4 juin 2015 à 14h00

Réunion de conseil municipal : le 6 juillet à 20h30.

PCD : commission urbanisme avec M CALVE 15 juin à 18h00

Réunion préparation journée du patrimoine : 4 juin à 14h00